



INFORMATION A LA POPULATION Dépôt des dossiers urbanisme, assainissement

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu à la population (rapprocher les dossiers traités des services directement concernés, réduire leur durée de traitement et d'instruction, limiter les intermédiaires), à **compter du 17 septembre 2018**, le dépôt des dossiers suivants sera à effectuer **directement** au secrétariat des Services Techniques Municipaux (Rue des Alliés cf plan au verso) :

- ▶ Dossiers d'urbanisme : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme etc...imprimés téléchargeables sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- ▶ Dossiers d'assainissement : demande de raccordement, de diagnostic d'habitation...
- ▶ Dossiers d'ouverture de tranchée et autres autorisations de travaux sur le domaine public.

Horaires d'ouverture des Services Techniques : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Pendant la période estivale du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Ces dossiers peuvent aussi être transmis par mail à l'adresse suivante : pole.urbanisme@ville-damparis.fr.

Numéro de téléphone du service urbanisme : 03.84.81.19.72.

Le maire,
Michel Giniès

